

Commission Développement durable / GEMAPI / Urbanisme, habitat et cadre de vie

17 mai 2021 – 20h00 - Salle culturelle (DOMPAIRE)

Rappel de l'ordre du jour :

1. Réponse à l'appel à projet AVELO 2
2. Présentation et avancement du PAT
3. Sentiers de randonnée
4. Premiers retours sur les VAE
5. Points divers

I. Réponse à l'appel à projet AVELO 2

Mme Cécile TOPART présente le projet AVELO 2, porté par l'ADEME dans le cadre de la 4^{ème} période du dispositif des CEE et dont la Communauté de communes Mirecourt Dompaire s'est portée candidate. Ce dispositif se situe dans la poursuite du programme AVELO et vise à accompagner la planification, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables de nouvelles collectivités et concerne les territoires de moins de 250 000 habitants. Trois propositions de réponse sont ainsi soumises à la Commission par Mme TOPART :

- Axe 1 : Stratégie : Lancement d'un Schéma Directeur Cyclable (coût 50K€ financé à 60% par l'ADEME) ;
- Axe 2 : Services : Mise en place d'un service de location longue durée de VAE (coût de 48 200€ financé à 60% également par l'ADEME) ;
- Axe 3 : Ingénierie : 1 ETP pendant 3 ans (coût de 30K€/an pris en charge par forfait par l'ADEME).

Le taux d'aide de 60% est octroyé aux EPCI ayant la compétence Mobilité ou s'appropriant à la prendre.

II. Présentation et avancement du PAT

A. Présentation

M. DAVAL explique que le PAT est issu de trois lois dont la loi EGALIM de 2018 qui fixe des exigences d'achats (produits bios et locaux) dans la restauration collective. En effet le PAT (Projet Alimentaire Territorial), doit permettre de rapprocher l'offre et la demande alimentaires locales en prenant en compte les besoins et les contraintes du territoire. En outre, les repas servis devront compter un minimum de **50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques** au 1^{er} janvier 2022.

Le PETR a déposé une demande de subvention au titre de deux actions : une étude de la restauration collective et une étude de la production, de la consommation locale et des débouchés locaux. Le PETR et

les collectivités membres ont été dépositaires et labellisés de « Niveau 1 » ce qui permet de déposer des demandes de subventions et obtenir du financement auprès de l'Etat. De plus, M. DAVAL explique que le PETR souhaite accompagner plusieurs restaurations collectives (10) et qu'il convient d'associer les élus du territoire dans l'objectif de proposer des repas locaux, bons pour la santé, en limitant le coût proposé aux consommateurs. Finalement des journées de temps d'échange citoyens seront proposées pour mettre en avant les projets locaux avec l'ensemble des acteurs du territoire (producteurs, consommateurs, élus...).

B. Premiers retours sur la CCMD

M. DUCLAUX fait part aux membres de la Commission qu'une étude avait déjà été menée par Lucille GENAY sur Mirecourt-Dompaire concernant la restauration collective et qui laissait apparaître que la moitié des surfaces agricoles était utilisée comme prairies permanentes (STH). La majorité des repas de restauration collective sont de plus réalisés par deux établissements : le Centre Hospitalier de Ravenel et l'Hôpital du Val de Madon. M. DUCLAUX distingue les deux types de modes de gestion qui existent à l'heure actuelle :

- Gestion concédée : la collectivité confie à une société de restauration collective la préparation et le service des repas selon un cahier des charges très précis, cette dernière est donc un prestataire de services ;
- Gestion directe : l'établissement ou la collectivité gère la restauration, les équipes, les achats et l'élaboration des repas.

Avec l'utilisation de l'outil PARCEL (outil utilisant des données agricoles et statistiques pour faire des prévisions) plusieurs scénarios ont été réalisés compte tenu des critères de relocalisation, de pourcentage bio, et de consommation de produits animaux. Une centaine d'emplois pourrait être créé sur le territoire, tout en prenant en compte le fait qu'il est très difficile de trouver des personnes pour ces emplois agricoles. M. LHÔTE explique qu'il faudra certainement faire confiance à des personnes venant de l'extérieur afin de pallier ce manque de main d'œuvre.

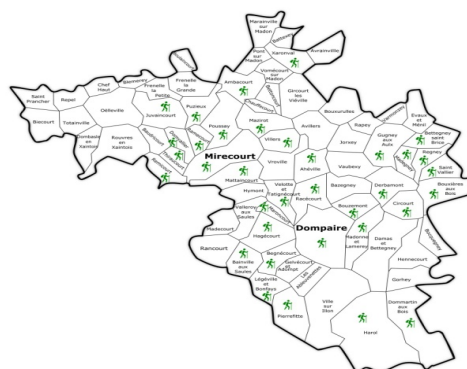
Sur la question de la rémunération des agriculteurs, M. BASTIEN indique que le prix des produits n'a pas augmenté depuis dix ans, M. DAVAL affirme qu'il existe à certains endroits des structures où les familles ont accepté de payer plus cher pour que les enfants puissent consommer des produits Bio de qualité comme à Madegney.

III. Sentiers de randonnée

Dans le cadre de sa compétence « Promotion du tourisme » et en particulier la *Création, aménagement, gestion, et entretien d'un réseau de sentiers de promenade et de randonnées pédestre, équestre et cyclo-touristique*, la Communauté de communes va bénéficier du programme LEADER (subvention à 90%) pour le tracé deux nouveaux sentiers en juillet 2021.

M. VAUBOURG détaille que Pour 2022, les communes de Ville sur Illon, Avillers, Bouxurulles et Jorxej ont déposé une demande. La

Les RANDOS autour de Mirecourt et Dompaire



volonté du Vice-président étant que l'ensemble du territoire soit maillé par des sentiers.

IV. Premiers retours sur les VAE

Pour rappel la Communauté de communes a fait l'acquisition cette année de 4 Vélos à Assistance Electrique qui sont à la disposition des communes membres de la CCMD et qui tourne toutes les (deux) semaines selon le nombre d'habitants des collectivités.

M. VAUBOURG affirme que les retours sont bons, deux vélos ont en effet déjà dépassés les 800/900km. Plusieurs habitants souhaiteraient retenter l'expérience, en faisant l'acquisition de ces vélos à titre personnel.

V. Points divers

M. VAUBOURG rappelle les objectifs du Plan Climat, avec l'ambition d'atteindre l'autonomie énergétique pour 2050 et l'intention de réduire la consommation énergétique annuelle du territoire. Le Vice-président distingue les projets participatifs, qui permettent aux acteurs locaux de participer financièrement au projet sous la forme d'un placement, et les projets citoyens qui permettent de donner un poids dans la gouvernance du projet selon le nombre de parts sociales acquises. Sur la commune de Vézelize pour l'exemple, une association collecte l'argent et investit directement dans le but de produire de l'énergie.

M. VAUBOURG souhaite faire venir Sylvain BALLAND, membre du réseau GECLER qui viendrait expliquer la construction d'un projet de centrale villageoise et expliquera son mode de financement aux membres de la Commission et du Bureau. La CCMD porterait les trois premières années l'animation de la centrale villageoise.

Michel FORTERRE fait part au Vice-président que la Mairie d'Avrainville a répondu à l'appel à projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques et que depuis aucune réponse n'avait été donnée par le cabinet d'études. Jean VAUBOURG a évoqué le fait que pour la commune de Bouxurulles cela était le même problème. En complément de cet échange M. VAUBOURG a indiqué que des panneaux seraient installés sur les courts de tennis à Mattaincourt et que les retombées globales seront pour la CCMD.

Enfin, pour conclure, M. VAUBOURG a souhaité connaître la vision des membres de la Commission sur les changements qui se produiront dans le futur au sein de la société en soulevant une question : comment peut-on voir l'agriculture dans 30 ans ?

⇒ **L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h.**

- **Contact :**

- Vice-président :

M. Jean VAUBOURG : Maire de Bouxurulles
06 87 90 02 87 / jvboux@orange.fr

- Technicien :

Florian MERLIN : Chargé de mission / Etudiant en Management Public
06 87 76 50 76 / fmerlin@ccmirecourtdompaire.fr

